

CAMP EEDF 2023

IVRY-MONTREUIL – MORSANG

DU 08 AU 22 JUILLET

Ouvert aux jeunes de 11 à 15 ans - branche aînée
INSCRIPTION AU PLUS TARD LE 11 JUIN 2022

Lieux du camp : Centre le Puits-Bertin
n°2 le Puits-Bertin,
37 600 Ferrière-sur-Beaulieu.
<https://centrelepuits-bertin.eedf.fr/>



A environ 260km d'Ivry-sur-Seine, à 57km de Tours et 4km de Loche.

Fidèles à nous-même, nous proposons cette année deux semaines de camp pour pratiquer du scoutisme laïque dans un cadre historique et forestier idéal.

Pour ce camp d'été, les éclé.es vont pouvoir expérimenter et vivre l'aventure EEDF.

Ce camp sera centré sur les questions du vivre-ensemble et de la démocratie. A travers la vie en équipage, et la rencontre des trois groupes, ils et elles pourront mettre en pratique les valeurs EEDF, tout en vivant tout un tas d'aventures formatrices et passionnantes. Ils pourront également progresser à travers des activités dédiées, tout en exerçant leurs libertés.

Activités envisagées :

- Activités de scoutisme : Explo de deux nuits, froissartage, installation du camp, veillées, cuisine au feu de bois...
- Activités de pleine nature : grands jeux, visites, randonnée, jeux sportifs...

Ateliers au choix, veillée cabaret, boum, concours cuisine...



Direction du camp :

Marie FONTEIJN (supervision général) : 06.40.41.89.94

Ludivine BOULANGER (santé) : 06.83.37.20.45

Owen POIRIER (logistique) : 06.15.33.13.49



Prix du camp :

La participation du camp demandée aux familles est de 460€. Le tarif est dégressif pour les fratries : 410 à partir du deuxième.

L'adhésion à l'association pour 2022-2023 doit obligatoirement être enregistrée pour pouvoir participer au camp.

Le prix du camp est calculé au plus juste : l'engagement bénévole des responsables EEDF permet d'en diminuer le coût.

Le prix demandé doit permettre de financer en outre la formation des responsables, le renouvellement partiel du matériel ainsi que le fonctionnement du groupe.

Un acompte sera demandé à hauteur de 260€ à l'inscription (210€ à partir du second enfant). En cas de désistement une somme de 160€ sera conservée par les EEDF.

En ce qui concerne le paiement : le séjour devra être réglé en intégralité avant le départ ou le plan de paiement (si échelonné) devra être convenu avec le groupe avant le jour du départ (le 08 juillet 2023). Vous pourrez demander à votre groupe de rattachement (Ivry, Montreuil ou Morsang) les modalités de paiement échelonné potentielles.

Pour les enfants qui, potentiellement, ne viendraient qu'une semaine : le tarif est de 360€ pour le-a premier-e, puis 310€. Cette situation exceptionnelle doit d'abord être validée avec les responsables.

Ce séjour est déclaré auprès de Jeunesse et Sports (numéro de déclaration : 0940328AS000122-22-J01), vous pouvez donc demander des aides auprès de certains employeurs, ainsi que de la Caisse d'allocations Familiales (CAF), la J.P.A (bourses Jeunesse au Pleine Air), chèque vacances, etc.

Sont accepté comme titre de paiement :

- Les chèques vacances,
- Les attestations de prise en charge des collectivités, services sociaux et comités d'entreprises. Ces attestations devront stipuler le montant de l'aide et préciser que celle-ci sera directement versée à notre association.

Autres aides et sources de financement possibles pour les familles :

- Les collectivités locales et départementales,
- Les mutuelles et caisses de retraites,
- Bourses Jeunesse au pleine Air (J.P.A).

Acceptation :

La participation à l'un des séjours EEDF implique la pleine et entière acceptation des présentes conditions générales ; du projet éducatif EEDF, du projet pédagogique du séjour et de ses règles de vies.

Interruption du séjour :

Une interruption du séjour réclamée par les familles ne donne lieu à aucun remboursement, total ou partiel. Les aides seront validées en fonction du temps réel de présence.

Renvoi :

Par ailleurs, nous nous réservons le droit de mettre fin au séjour de quiconque nuirait à sa réussite ou aurait un comportement incompatible avec la vie en collectivité (délit, atteinte intentionnelle aux personnes ou aux biens, incivilités répétées, inadaptation au séjour...). Vous serez prévenus personnellement et tous les frais de rapatriement, y compris ceux de l'accompagnateur·ice, seront à votre charge. Aucun remboursement ne sera effectué, sauf cas exceptionnel étudié avant le début du séjour.

Assurance sur les séjours :

Notre association, son encadrement et les participant·es sont couverts par une assurance couvrant les risques d'accidents, rapatriement sanitaire, responsabilité civile (la responsabilité des responsables légaux peut être engagée sur les dommages causés par l'enfants).

Les objets et effets personnels de valeurs (téléphone portable, jeux, bijoux, vêtements, argent de poche), ne sont pas couverts (en ce sens, prévoir des vêtements à moindre coût et peu salissant). Il n'est pas rare qu'en collectivité un enfant égare un objet personnel ou un vêtement et ce malgré la vigilance de l'équipe d'encadrement. Dans ce contexte, l'association ne peut être tenue responsable et n'assure pas le remboursement des effets perdus.

Contexte COVID-19 (et variants) :

Du fait du contexte particulier, toujours d'actualité, l'équipe de camp s'engage à respecter les mesures nécessaires afin de protéger au mieux ses participant·es (enfants et adultes). L'ensemble des mesures adaptées au camp de scoutisme sera communiqué avant le départ en camp.

L'EXPLO

INFORMATION AUX PARENTS

L'exploration concerne les jeunes de 11 ans et plus à la date du début de l'explo.

Elle consiste, pour un équipage (petit groupe de 6 ou 7 jeunes), à partir en déplacement pour de courtes périodes et sans encadrement afin de réaliser un projet à caractère éducatif. L'explo a généralement lieu pendant le camp mais elle peut aussi se vivre durant les activités d'année.

Elle permet aux jeunes de vivre une réelle expérience de l'aventure et de l'autogestion, où chacun, au sein d'une petite équipe, assure une responsabilité clairement définie et pour laquelle, pendant l'année et le camp, chaque jeune a reçu une formation (infirmier-e, trésorier-e, intendant-e, responsable du matériel, coordinateur-ice...). L'explo permet ainsi de mettre en application les compétences acquises au sein du groupe en répondant à des objectifs pédagogiques précis.

L'exploration est organisée en réunissant toutes les conditions de sécurité pour les participants. Cette activité respecte les règles suivantes fixées par nous-même, par le Scoutisme Français et par l'instruction N°03-020, de janvier 2003, du Ministère de la Jeunesse et des Sports :

- Tous les jeunes ont 11 ans ou plus,
- L'exploration ne peut dépasser 3 nuits (dans les faits, 2 nuits seulement),
- Chaque équipage est assuré de ses moyens d'hébergement et d'alimentation avant le départ et reçoit une somme d'argent en conséquence.
- L'autorisation de départ est donnée par le responsable de camp ou l'un-e de ses adjoint-es après avoir approuvé les conditions de préparation, d'organisation, et de déroulement de cette activité, en particulier l'itinéraire, les lieux de couchage et les repas prévus.
- Un-e membre de l'équipe d'encadrement peut être joint à tout moment et est disponible pour intervenir si nécessaire auprès d'un groupe d'exploration.

Nous pensons organiser une explo durant le camp si toutes les conditions sont réunies (autonomie des équipages, responsabilisation des éclés et des aînés-es, lieux d'accueil et itinéraire garantis...). Nous vous remercions de bien vouloir compléter et nous retourner l'autorisation au verso.